

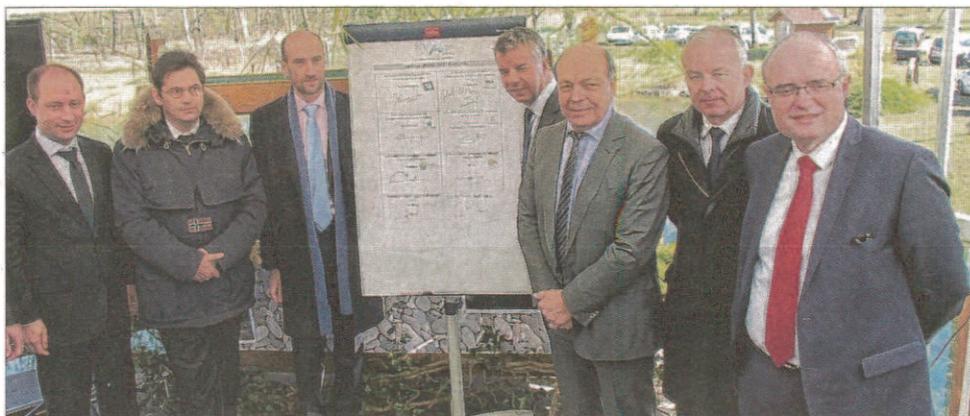
SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY | Signature hier du contrat Arve Pure 2018

106 communes du bassin versant de l'Arve vont lutter contre les micropolluants

DL
21/02/18

La vallée de l'Arve reste une zone d'action prioritaire de l'agence de l'eau. La présence hier, à Saint-Pierre-en-Faucigny pour la signature du contrat Arve Pure 2018, des élus nationaux et locaux, du préfet et du directeur de l'agence témoigne de cet intérêt.

Le précédent contrat coordonné par le Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses abords était venu à son terme. Il avait permis de réduire les pollutions domestiques et industrielles. Le nouveau cible les rejets de micropolluants et substances dangereuses dans le milieu naturel et dans les réseaux publics d'assainissement. Il implique les 106 communes du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Arve, les petites et moyennes entreprises à travers notamment le syndicat national du décolletage et l'agence de l'eau Rhône-Mé-



La signature a été faite au SM3A à Saint-Pierre-en-Faucigny. Photo Le D/C.S.L.

diterrannée-Corse.

« Nous avons 20 ans d'avance pour l'organisation de l'eau dans cette vallée, s'est félicité le député de Bonneville Martial Saddier. 200 millions de m³ d'eau sont apportés par ce bassin. C'est le château d'eau de la France. » De son côté le préfet de la Haute-Savoie,

Georges-François Leclerc, a salué une « conduite des politiques publiques menée avec audace et fermeté. »

L'agence de l'eau va engager 10 millions d'euros dans le contrat. « Nous mettons aussi à disposition des moyens humains et juridiques, a souligné Martin Guespereau, directeur

de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Six personnes vont travailler comme chargé de mission au sein des collectivités locales. Trois quarts des moyens vont aller aux usines et un quart aux collectivités pour les réseaux d'eau et la surveillance. »

C.S.L.